

# Rapport du maire sur la situation financière



Salaberry-de-Valleyfield, le 19 juin 2018

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

En vertu des dispositions relatives à la loi no 122, modifiant la Loi sur les cités et villes, je dépose le rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2017. Les données contenues dans ce rapport proviennent en grande partie des données comptables actuelles, lesquelles font présentement l'objet d'un audit externe pour en déterminer leur conformité. Lors du dépôt du rapport financier 2017, je pourrai rendre compte de l'exactitude des données présentées dans ce rapport.

## Résultats financiers au 31 décembre 2017

Au terme de l'exercice financier 2017, nos livres démontrent un surplus de 2 699 636 \$.

Étant donné que la Ville est dans l'obligation de consolider son rapport financier annuel avec les organismes sous son contrôle tout en tenant compte de leur niveau de participation, les organismes suivants font l'objet d'une telle consolidation :

- la Société du Port de Valleyfield (100 %)
- le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO) (31,17 %)

En tenant compte de cette situation, une somme de 472 993 \$ correspondant au surplus de la Société du Port de Valleyfield est incluse dans cet excédent. Le surplus net résultant exclusivement des opérations de notre Ville se chiffre donc à 2 226 643 \$.

De son côté, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO) ayant été aboli le 31 mai 2017 et ses opérations transférées au Réseau de Transport métropolitain (RTM), aucune donnée financière en provenance de cet organisme n'est prise en considération dans ce rapport.

Nous rendrons compte uniquement des opérations de notre Ville.

Voici donc un aperçu des écarts expliquant la provenance de cet excédent qui représente 2,91 % du budget adopté.

Au niveau des revenus, la municipalité a pu dégager des sommes supplémentaires en provenance :

- de la taxation (150 000 \$) ;
- des permis délivrés par le Service de l'urbanisme et des permis et des droits de mutation (180 000 \$) ;
- des services rendus (200 000 \$) ;
- des intérêts (135 000 \$) ;
- d'autres sources - différentes natures (210 000 \$) ;
- des subventions (170 k\$).

Par contre, certains revenus ne se sont pas matérialisés à la hauteur des prévisions budgétaires :

- les entrées à la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée (200 000 \$) – aucune activité à cause de la crue des eaux printanières ;
- les amendes et pénalités reliées à la sécurité routière (195 000 \$) ;
- les ventes de terrains (1 000 000 \$).

Ces écarts de revenus totalisent un manque à gagner net de 350 000 \$.

En ce qui concerne les charges, on dénote des économies assez substantielles. Voici selon leur nature, les écarts constatés :

- les salaires et les avantages sociaux (670 000 \$) ;
- les frais de déplacement et frais de poste (72 000 \$) ;
- la publicité et campagne de promotion (108 000 \$) ;
- les honoraires et contrats (335 000 \$) ;
- les locations de locaux et d'équipement (70 000 \$) ;
- l'entretien et les réparations (330 000 \$) ;
- les agrégats, le diesel, le gaz naturel et autres biens de consommation (275 000 \$) ;
- les frais de financement (300 000 \$) ;
- l'abandon de projets et le renversement de provisions antérieures (632 000 \$).

En contrepartie, on constate que la desserte policière aura occasionné des coûts supplémentaires de l'ordre de 215 000 \$.

Ces sommes représentent des économies nettes totalisant 2 577 000 \$.

En résumé, une évaluation réaliste de nos dépenses combinée à une vision conservatrice de nos revenus, aura permis de terminer l'année sur une note positive.

Un peu plus de 2 000 000 \$ de cet excédent sera affecté à la constitution de réserves ainsi qu'à la réalisation de projets structurants, mais de moindre envergure comme par exemple le resurfaçage d'une partie de notre réseau routier.

Au 31 décembre 2017, l'excédent accumulé non affecté totalisait 273 044 \$ et l'excédent accumulé affecté se chiffrait quant à lui à 3 803 887 \$.

## **Bilan des projets réalisés en 2017**

Le programme triennal d'immobilisations 2017 prévoyait, lors de l'adoption des prévisions budgétaires, des investissements totalisant 38 700 000 \$. Les projets réalisés au cours de l'exercice financier 2017 ont nécessité des investissements de 28 800 000 \$. Les principaux projets réalisés sont :

- le prolongement des infrastructures sur le boulevard Gérard-Cadieux – (700 000 \$) ;
- le développement du secteur Saint-Eugène – (1 500 000 \$) ;
- le prolongement des infrastructures du parc industriel et portuaire Perron – (1 100 000 \$) ;
- la rénovation des infrastructures sur le boulevard du Havre – (800 000 \$) ;
- la rénovation du collecteur Taillefer – (3 500 000 \$) ;

- le chemisage du réseau d'aqueduc – (1 200 000 \$) ;
- le développement du quartier Buntin – (700 000 \$) ;
- la rénovation des infrastructures du pôle institutionnel – (4 300 000 \$) ;
- l'aménagement d'une aire d'entreposage sur le site du port – (3 100 000 \$) ;
- l'acquisition des infrastructures payées par les promoteurs – (3 100 000 \$) ;
- l'acquisition de l'ancienne desserte ferroviaire de CSX – (5 400 000 \$).

Ce portrait de nos réalisations témoigne de notre ambition à assurer la pérennité de nos infrastructures et de nos équipements municipaux, tout en poursuivant un développement économique essentiel à la venue de nouveaux investisseurs fonciers, commerciaux et industriels.

Compte tenu de l'ampleur des investissements réalisés, la dette à long terme s'est accrue de 2 000 000 \$ s'établissant à 178 000 000 \$ au 31 décembre 2017. Il faut noter que cette dette n'est pas exclusivement à la charge de l'ensemble des contribuables. Par ses programmes de subventions, à titre d'exemple, le Gouvernement du Québec en assume 15 000 000 \$. La Société du port de Valleyfield en assume pour sa part 5 000 000 \$ alors que les riverains ayant bénéficié de travaux d'infrastructures 21 000 000 \$. Concrètement, la municipalité doit donc assumer une dette de 137 000 000 \$.

## **Conclusion**

Selon les plus récents profils financiers qui permettent de se comparer aux villes de notre classe de population, la charge fiscale de nos contribuables est inférieure à la moyenne. En revanche, l'endettement total net précédemment mentionné nous invite néanmoins à la prudence. Le conseil actuel a donc l'intention ferme d'adopter une approche responsable pour maintenir la situation dans une position gérable.

Un contrôle très strict des dépenses sera maintenu afin que la prestation des services aux citoyens se fasse au meilleur coût possible. Dans cette optique, l'administration redoublera constamment d'efforts afin d'obtenir toutes les subventions qui lui permettront de moderniser ses infrastructures et de réduire la charge fiscale des contribuables. En outre, puisqu'une part substantielle du budget municipal est incompressible, une attention particulière sera portée à la recherche de nouveaux revenus. Le présent conseil s'engage à en faire une priorité.

Le rapport financier sera disponible pour consultation sur notre site internet au [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal, de l'ensemble de notre direction et des employés, un très bel été.

Miguel Lemieux.  
Maire  
Ville de Salaberry-de-Valleyfield